



- : - : - : - :

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - :

- 26 MAI 2020 -

- : - : - : - :

Mme Corinne Imbertie
Sténotypiste de conférences
8, rue du Moulin Blanchard
92 220 - Bagneux

☎ 01 46 12 96 05/ 📠 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL	1
ÉLECTION DU MAIRE	2
FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE	19
ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE	19
ÉLECTION DE DEUX CONSEILLERS TERRITORIAUX.....	22
DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	25
FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS.....	25
MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS	27
FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES EN VUE DE L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS LORS DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (CDSP)	30
ÉLECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO).....	31
ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER A LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS LORS DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (CDSP)	31
COMPOSITION DU JURY POUR LE MARCHE DE CONCEPTION REALISATION D'UN EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE ET SPORTIF	31



CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 26 MAI 2020 -

(La séance est ouverte à 19 h 02 sous la présidence de Mme DAUMIN.)

Mme DAUMIN. - Bonsoir à tous. Je déclare ouverte la première séance du Conseil municipal de Chevilly-Larue pour le mandat 2020-2026.

Vous avez été convoqués dans les formes légales, en séance ordinaire du Conseil municipal, le 20 mai 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, nous devons désigner un secrétaire de séance. Je vous propose notre collègue Laurent Taupin.

(Approbation.)

Nous allons maintenant aborder le premier point à l'ordre du jour de cette séance du Conseil municipal.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme DAUMIN. - Je vais vous donner lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales qui se sont déroulées le 15 mars 2020.

- La liste « Ensemble pour Chevilly-Larue », conduite par Stéphanie Daumin, a obtenu 2 518 voix avec 58,82 % des suffrages et a donc 27 sièges.
- La liste « Unissons-nous pour Chevilly-Larue », conduite par Yacine Ladjici, a obtenu 1 101 voix avec 25,72 % et a donc 4 sièges.
- La liste « Unis pour agir à Chevilly-Larue », conduite par Susan Canelas-Drezet, a obtenu 662 voix soit 15,46 % et a donc 2 sièges.

Je déclare donc installés : Stéphanie Daumin, Laurent Taupin, Hermine Rigaud, Hadi Issahnane, Nora Lamraoui-Boudon, Patrick Blas, Barbara Lorand-Pierre, Philippe Komoroswki, Régine Boivin, Renaud Roux, Nathalie Tchenquela-Grymonprez, Michel Jolivet, Muriel Desmet, Olivier Laverdure, Marie François, Jean-Roch Cognet, Amel Matouk, Alain Petrissans, Armelle Dapra, Matthias Deschamps, Safia Rizoug, Boukouya Fofana, Noélise Odonnat, Brice Le Roux, Nathalie Chardaire, Sylvain Mailler, Paule Aboudaram, Yacine Ladjici, Geneviève Gliozzo, Alain Frydman, Beverly Zehia, Susan Canelas-Drezet et Amar Lalmas.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, je vais céder la présidence de cette assemblée à notre doyenne d'âge, Paule Aboudaram, qui va faire procéder à l'élection du maire.

ÉLECTION DU MAIRE

Mme ABOUDARAM. - Je vais d'abord procéder à l'appel nominatif.

Mme Aboudaram procède à l'appel ...

Stéphanie DAUMIN, présente

Laurent TAUPIN, présent

Hermine RIGAUD, présente

Hadi ISSAHNANE, présent

Nora LAMRAOUI-BOUDON, présente

Patrick BLAS, présent

Barbara LORAND-PIERRE, présente

Philippe KOMOROSWKI, présent

Régine BOIVIN, présente

Renaud ROUX, présent

Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, présente

Michel JOLIVET, présent

Muriel DESMET, présente

Olivier LAVERDURE, présent

Marie FRANCOIS, présente

Jean-Roch COGNET, présent

Amel MATOUK, présente

Alain PETRISSANS, présent

Armelle DAPRA, présente

Matthias DESCHAMPS, présent

Safia RIZOUG, présente

Boukouya FOFANA, présent

Noélie ODONNAT, présente

Brice LE ROUX, présent

Nathalie CHARDAIRE, présente

Sylvain MAILLER, présent

Paule ABOUDARAM, présente

Yacine LADJICI, présent

Geneviève GLIOZZO, présente

Alain FRYDMAN, présent

Beverly ZEHIA, présente

Susan CANELAS-DREZET, présente

Amar LALMAS, présent

Je constate que le quorum est atteint et que le Conseil municipal, convoqué dans les formes le 20 mai 2020, peut valablement délibérer.

Avant de procéder à l'élection du Maire, je vais vous donner lecture de dispositions contenues dans quatre articles du Code général des collectivités territoriales.

Article L.2122-4 : « *Le Conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus [...]* ».

Article L.2122-7 : « *Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.*

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Article L.2122-8 : « *La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée départ le plus âgé des membres du conseil municipal [...]* ».

Article L.2122-10 : « *Le maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le Conseil municipal [...]* ».

Je vous invite maintenant à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions qui viennent de vous être lues.

Je vous propose, pour ce faire, de désigner, deux assesseurs qui constitueront avec la Présidente doyenne d'âge - moi-même - et le secrétaire de séance, le bureau de la présente assemblée. Ces assesseurs auront à procéder au dépouillement des différents votes.

Je propose les deux plus jeunes élus de cette assemblée : Safia Rizoug et Beverly Zehia.

Je soumetts ces propositions à l'assemblée.

➤ **VOTE : LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Mme ABOUDARAM. - Les conseillers municipaux décidant de faire acte de candidature au poste de maire voudront bien me le faire savoir.

Je fais appel à candidature et invite les chefs de file des différentes listes ou leurs représentants à me faire connaître leur proposition.

Liste « Ensemble pour Chevilly-Larue » ?

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Je propose la candidature de Stéphanie Daumin au poste de Maire de Chevilly-Larue.

Mme ABOUDARAM. - Liste « Unissons-nous pour Chevilly-Larue » ?

Mme ZEHIA. - Je propose la candidature de Yacine Ladjici.

Mme ABOUDARAM. - Liste « Unis pour agir à Chevilly-Larue » ?

Mme CANELAS-DREZET. - Nous ne faisons pas de proposition.

Mme ABOUDARAM. - Nous allons maintenant procéder au vote.

Vous pouvez utiliser un bulletin blanc pour y inscrire le nom de l'un des candidats ou utiliser un bulletin imprimé.

Je vais appeler chaque conseiller afin qu'il dépose son bulletin sous enveloppe, dans l'urne que lui présentera Mme Boillet.

(Distribution des bulletins...)

(Recueil des bulletins...)

J'invite maintenant le secrétaire de séance et les assesseurs à se rapprocher pour procéder au dépouillement. Selon les dispositions sanitaires en vigueur, un seul assesseur est habilité à manipuler les enveloppes et bulletins.

(Dépouillement...)

M. TAUPIN. - Les résultats sont les suivants :

Sur 33 votes annoncés, nous avons 31 suffrages exprimés et 2 blancs.

Yacine LADJICI a obtenu 4 voix.

Stéphanie DAUMIN a obtenu 27 voix.

Stéphanie DAUMIN est élue Maire de Chevilly-Larue.

Félicitations !

(Applaudissements...)

Mme ABOUDARAM. - Je la proclame Maire de Chevilly-Larue et je l'invite à prendre sa place.

Mme la MAIRE. - Nous pouvons remercier Paule de sa prestation.

Pendant qu'elle va me remettre l'écharpe, je vous propose de la féliciter par quelques applaudissements.

(Applaudissements...)

(Remise de l'écharpe à Stéphanie DAUMIN, Maire de Chevilly-Larue.)

(Applaudissements...)

Chers collègues du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les agents du personnel communal, Mesdames et Messieurs qui visionnez cette séance d'installation du conseil municipal en direct ou en différé sur les réseaux sociaux, chers tous, j'aurais aimé, comme je l'avais fait il y a 6 ans, commencer mon propos en remerciant l'assemblée de sa présence nombreuse venue assister à ce moment si important de la vie démocratique locale : l'élection du Maire, des Maires-adjoints et l'installation de tout le conseil municipal.

La crise sanitaire, que nous connaissons depuis plusieurs mois maintenant, en a voulu autrement et nous sommes contraints de fermer cette séance au public.

Je salue donc les citoyens qui nous suivent depuis leur écran, pour assister virtuellement à cette séance d'installation peu ordinaire, qui se tient, chose exceptionnelle dans la vie publique française, plus de deux mois après l'élection municipale.

Une élection qui paraît déjà bien éloignée, tant la pandémie du Covid-19 a bousculé toutes les priorités, plongeant notre pays et les citoyens du monde entier dans une crise totalement inédite, plaçant aussi la Municipalité en devoir d'agir immédiatement pour gérer la crise, sans même avoir pu procéder, ni à l'installation du conseil municipal, ni à l'élection du Maire, ni aux remerciements d'usage que notre équipe aurait souhaité adresser directement aux Chevillaises et Chevillais les jours suivant le premier tour pour la confiance ainsi accordée.

Je veux donc prendre ici le temps de le faire de manière appuyée.

J'adresse mes remerciements à toutes les personnes qui ont tenu des bureaux de vote le 15 mars dernier, les assesseurs, les délégués, représentants de toutes les listes en présence, ainsi que les membres de l'administration. Tous ont accepté d'exercer cette responsabilité essentielle à la vie démocratique locale dans le contexte sanitaire que nous connaissons, et ont appliqué à la lettre, pendant tout le déroulement du scrutin, les mesures édictées pour protéger chacun d'entre nous. Sans vous, cette élection n'aurait pas pu avoir lieu. Merci à vous.

Merci aux 4 392 électrices et électeurs qui se sont déplacés aux urnes. Quel que soit le candidat sur lequel s'est porté votre choix, merci de votre participation à ce scrutin, dans un contexte sanitaire, qui a éloigné tant de monde des bureaux de vote. La participation s'en est trouvée évidemment véritablement réduite, ce dont nous ne pouvons pas nous satisfaire. Mais je salue tout de même la mobilisation chevillaise, qui a connu un recul de participation moins important qu'au plan national, 20 points contre 15 localement.

Chacun conviendra, je pense, notamment au regard du caractère tranché des résultats de cette élection, que cette faible participation, n'amputera en rien la légitimité de la Municipalité ainsi élue et que nous disposons d'une feuille de route claire attribuée par les Chevillaises et les Chevillais pour les prochaines années.

Les Chevillais ont souhaité trancher ce scrutin en un seul tour, avec une franche, très franche majorité absolue, offrant une force incontestable aux projets et perspectives d'avenir de notre nouvelle Municipalité, et engageant dans un nouvel élan la dynamique de rassemblement politique et citoyen, qui s'élargit d'année en année.

J'adresse ainsi mes remerciements aux 2 518 électeurs qui ont apporté leur suffrage à notre équipe et à notre projet, pour que se poursuive à Chevilly-Larue une action solidaire, citoyenne, écologique, innovante, dans les pas de nos prédécesseurs Guy Pettenati - qui nous regarde sans doute depuis chez lui et que j'embrasse -, et de Christian Hervy qui serait si heureux de partager cet instant à nos côtés.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont été les artisans de ce résultat, ces centaines de nos concitoyens de tous horizons qui ont donné de leur temps et déployé d'importants efforts, pour faire vibrer, de la plus belle des manières, le débat démocratique local.

J'ai une pensée toute particulière, en ce jour, pour les élus de la précédente mandature qui ne siègent plus désormais au Conseil municipal, et qui ont tant donné par leur engagement quotidien au service des Chevillais, au fil de ces dernières années : je pense à André Deluchat, Elisabeth Lazon, Charlotte Régina, Dominique Lo Faro, Jean-Paul Homasson, Vincent Phalippou, Sophie Nasser, Amélie Afantchawo, Kawtar Ouzit, Frédéric Sans, Carole Barbarian, Genaro Suazo, Michel Beneteau, Ibrahim Aboudou. Merci à vous, je sais que vous resterez des acteurs engagés de la vie citoyenne locale, même si cet engagement prendra désormais d'autres formes.

Je salue également et remercie de leur assiduité Liliane Ponotchevny, Michel Pierre et Bérengère Durègne, qui ne siègent plus parmi nous, et qui depuis les rangs de l'opposition au fil de la précédente mandature, ont eux aussi exercé dignement le rôle qui était le leur. Ils ont ainsi honoré les électeurs qui leur avaient attribué leur confiance, défendant leurs idées, de manière constructive au sein de cette haute instance, dans le respect des personnes.

Un grand merci enfin aux membres de l'administration communale, à la direction générale des services et à tous les agents, pour leur sérieux et la haute conception de leur mission d'intérêt général.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux élus de notre Conseil municipal.

Nous partagerons ensemble, au cours des six prochaines années, énormément de temps à œuvrer au service des Chevillais, chacun avec ses idées, sa vision, ses différences, et tous, je l'espère, pétris de

la même envie de se rendre utiles aux Chevillais, loin des intérêts particuliers, et au seul bénéfice de l'intérêt général.

S'il y a un message que les Chevillais ont adressé très majoritairement le 15 mars dernier, c'est leur souhait d'un débat démocratique sain, serein, honnête, transparent, qui positionne les idées et projets au centre du débat, loin des manœuvres petites, animées par des ambitions personnelles.

C'est leur confiance en des élus de proximité, qui tiennent les engagements pris devant les électeurs, qu'ils ont écrits avec eux, pour eux, qui présentent sans fard la réalité des enjeux et placent farouchement l'intérêt des habitants au cœur de leur action.

C'est le cap de solidarité, de justice dans un climat apaisé, convivial et fraternel, qui fait la qualité de vivre à Chevilly-Larue.

La période que nous traversons invite d'ailleurs plus que jamais à cet essentialisme.

Je serai donc, comme je le suis depuis 2014, la Maire de tous les Chevillaises et Chevillais, une maire disponible et à l'écoute de chacun, quelles que soient ses convictions, croyances ou origines.

J'invite tous les conseillers municipaux à prendre ses responsabilités d' élu local avec cette haute idée de leur mission, tout particulièrement dans la période difficile qui s'ouvre à nous, car les prochains mois vont nécessiter une mobilisation plus grande encore que pendant les quelques semaines de confinement.

Je l'évoquais tout à l'heure, l'équipe municipale à peine élue, appuyée de l'équipe sortante toujours en poste et d'une administration communale extrêmement mobilisée, s'est trouvée plongée dans la gestion de la plus grande crise sanitaire que le monde ait connue depuis plus d'un siècle.

Dès le 13 mars, avec l'annonce de la fermeture à venir des écoles, puis avec la mise en place des règles de restriction de circulation, le 17 mars, il a fallu :

- réinventer notre service public local ;
- accueillir, aux côtés des enseignants en service minimum, les enfants prioritaires dans les écoles ;
- soutenir les personnels soignants, en répondant à mille petites sollicitations pour faciliter leur quotidien ;
- organiser les chaînes de solidarité à l'attention des personnes isolées, fragiles ou vulnérables ;
- accompagner les parents dans leur délicate mission d'appui à l'enseignement à domicile de leurs enfants, et lutter contre le décrochage scolaire ;
- venir en aide aux malades ;
- soutenir les familles en deuil, notamment dans les conditions brutales infligées par la crise ;
- et puis anticiper, toujours, les besoins avant même qu'ils ne surgissent.

Je tiens à mettre à l'honneur les élans de créativité, de générosité et de solidarité, que nous veillons précieusement à encourager depuis toujours à Chevilly-Larue, mais qui se sont surpassés pendant cette période très exceptionnelle :

- ces bénévoles du Secours Populaire, de Solépi, qui ont déployé des trésors d'imagination et d'énergie pour pourvoir aux premiers besoins de familles de plus en plus nombreuses frappées par les difficultés financières au mépris, parfois, de leur propre santé ; mais aussi une toute nouvelle association, You Manity, constituée d'une dizaine de jeunes Chevillais activement mobilisés pour offrir, le cœur sur la main et le sourire aux lèvres, des fruits et

légumes frais à leurs concitoyens.

Je veux mettre à l'honneur ces bénévoles qui ont mis leurs compétences de couturiers, leurs matériels, leurs imprimantes 3D à disposition des Chevillais et des personnels soignants pour leur offrir des masques en tissus et des visières, au moment où il y en avait le plus besoin et où la pénurie était à son comble ;

- ces entreprises Chevillaises, conscientes de leur responsabilité citoyenne, qui ont gracieusement offert des masques ou du gel hydroalcoolique pour les besoins de nos populations ;
- ces commerçants qui ont su se réinventer et adapter leur offre pour répondre aux besoins de tous en cette période d'approvisionnement chamboulé.

Je pense aussi :

- à ces enseignants, ces artistes, qui ont proposé de multiples activités virtuelles pour prolonger leurs enseignements ou partager des moments de convivialité et de chaleur humaine et vivifier ainsi nos intelligences ;
- à ces agents communaux volontaires, qui frustrés de ne pouvoir continuer d'exercer leur mission au service de tous, ont assuré un service de courses pour les personnes âgées ou isolées, un service de portage de repas à domicile, ont téléphoné régulièrement aux centaines de personnes âgées référencées dans nos fichiers, pour s'assurer que nul ne manquait de rien, veillant à ne laisser personne dans la solitude ;
- à ces Chevillais qui, en quelques jours, et par dizaines, se sont portés volontaires le week-end du 1er mai pour distribuer, aux côtés de leurs élus, les masques commandés par la Municipalité, pour que chacun puisse se protéger et protéger les autres ;
- et bien sûr, aux médecins, infirmiers, aides-soignants qui, manquant de tout, assaillis par des patients de plus en plus nombreux, sans disposer des moyens pour les accueillir dignement, ont fait face, à l'unisson, encouragés par nos applaudissements quotidiens, apportant leurs soins et tant de réconfort aux personnes atteintes par le virus ;
- et enfin, aussi, à ces agents de la voirie, des espaces verts, de la collecte des déchets, ces animateurs et assistantes maternelles, ces agents d'entretien, ces policiers, ces caissiers et caissières dans les magasins, ces chauffeurs routiers, ces agents de maintenance, tous ces essentiels qui, après avoir passé de si nombreuses années dans l'ombre et l'indifférence et parfois même du mépris social, sont enfin apparus, en pleine lumière, dans toute la sobriété de leur utilité existentielle.

Comment, après tous ces élans de générosité, d'humanité et de prise de conscience collective, pourrions-nous vivre comme avant ?

Comment ne pas saisir cette crise comme une opportunité de regarder en face la société dans laquelle nous vivons, et redéfinir dans le débat pluraliste, une nouvelle direction ?

Une direction qui ne soit plus celle d'une folle fuite en avant vers toujours plus de globalisation, de financiarisation, de rendements, d'assèchement de nos ressources planétaires et d'appauvrissement des peuples, mais un modèle d'organisation plus sain, plus juste, plus durable et plus responsable.

Réinterrogeons nos fondamentaux, sans opposer nécessairement les choses et les gens, mais en cherchant un chemin commun et en s'écoutant les uns les autres.

Pour ma part, je tire deux enseignements principaux de cette crise sanitaire.

Le premier de ces enseignements, je l'exprimerai en tant que citoyenne.

Cette crise a cruellement mis en évidence l'impossibilité d'agir, dans laquelle se sont peu à peu glissés les États, par l'abandon progressif de leurs leviers d'action.

Elle a donc, par effet miroir, montré le rôle indispensable du politique, qui doit reprendre la prééminence sur le « tout économique ». Elle a aussi montré l'utilité des nations pour protéger les peuples et préserver leurs intérêts stratégiques.

Pourquoi l'affirmation d'une certaine souveraineté nationale s'opposerait-elle absolument à l'amitié entre les peuples, à la coopération internationale et aux échanges internationaux ? Cessons ces caricatures.

Rééquilibrions, relocalisons, choisissons des filières qui nous garantiront une certaine autonomie et réduiront notre dette écologique collective, sans pour autant supprimer tout le commerce international.

Réinventons les filières de distribution et de partage des richesses, pour payer les choses à leur juste prix, un prix respectueux du travail des producteurs et des salariés. Développons des filières innovantes, notamment dans le domaine de l'écologie, cultivons une certaine indépendance alimentaire par le biais d'une agriculture locale, respectueuse de nos ressources naturelles, de la biodiversité, et par là même, redéveloppons nos terroirs, un mot magnifique qui renvoie tant à la culture d'un peuple, là où l'agriculture intensive en constitue la négation absolue.

Le deuxième enseignement, que je tire cette fois-ci davantage en tant que Maire, concerne la force de frappe que constitue un service public fort dans la tourmente.

Après 15 ans de démantèlement méthodique de la fonction publique d'État et hospitalière, et alors que, soumise à cette même orthodoxie budgétaire depuis notamment 5 ans, les communes n'ont pas encore été totalement démunies de leurs moyens d'agir.

Ce sont les communes qui ont tenu notre République au cours des deux derniers mois. Ce sont les communes qui ont organisé les chaînes de solidarité, commandé les masques, apporté les indispensables à un organe d'État en incapacité de faire face.

Et à nouveau, face à la crise sociale et économique, plus grave encore, qui se profile pour les prochains mois, ce seront les communes qui seront en première ligne.

Mesurons donc ensemble la dangerosité des discours qui vantent à tous crins la baisse des dépenses publiques et la réduction du nombre de fonctionnaires. Sans ces fonctionnaires aujourd'hui, et sans le service public local ou national, nous n'aurions pas aussi bien résisté.

Alors, à l'aube de ce nouveau mandat qui débute dans des circonstances si exceptionnelles, je me dis que nous sommes dans la bonne voie lorsque j'énumère les priorités qui irriguent le projet municipal.

Une commune forte, puissante, disposant de suffisamment de leviers pour manifester sa solidarité auprès de ceux qui souffrent, de soutenir le pouvoir d'achat des ménages, durement mis à l'épreuve dans la période, de prendre soin de nos seniors, de lutter contre la désertification médicale et d'agir pour la dignité de chacun, en s'appuyant sur le maillage fin de solidarité, tissé par nos associations locales.

Nous débloquerons dans les prochaines semaines une aide spécifique pour soutenir les ménages frappés par la baisse du pouvoir d'achat, le chômage technique ou les plans de licenciement. L'administration communale et l'équipe municipale sont en train d'y travailler et de la calibrer, tout comme nous examinons en lien avec l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, le moyen de venir en aide aux entreprises durement frappées par la crise, notamment dans le pôle d'Orly Rungis où beaucoup d'entreprises sont liées à l'activité aéroportuaire, et où de nombreux emplois pourraient donc être menacés.

L'éducation, la formation, la culture, le sport et les loisirs, seront au centre de notre action, tant ils constituent les clés de l'épanouissement, de l'avenir de nos jeunes, et de l'éveil des consciences citoyennes et des intelligences.

Le projet de nouvelle école a pris un peu de retard avec le confinement, mais j'ai bon espoir que nous puissions l'inaugurer, comme prévu, pour la rentrée de septembre 2022. La rénovation de l'école Jacques Gilbert Collet va pouvoir commencer, et la mandature verra sortir de terre un nouveau conservatoire de musique et de danse, plusieurs structures sportives ou encore une salle des fêtes pour les événements familiaux.

Nous mènerons les efforts nécessaires pour accélérer encore la transition écologique. Avec la géothermie, nous sommes bien sûr à la pointe pour réduire l'empreinte carbone et nous poursuivrons le développement de ce réseau d'énergie propre, qui, grâce aux investissements menés dans la précédente mandature, est resté le premier réseau de géothermie en Europe. Nous développerons les mobilités alternatives, avec les véhicules électriques ou hybrides, mais aussi le vélo et autres circulations douces, de manière à offrir peu à peu des promenades paysagères et végétalisées en ville.

Nous poursuivons une politique ambitieuse de réduction des déchets et développerons la voie de plusieurs vies aux produits, avec l'ouverture d'une ressourcerie, dotée d'un répar café et d'un fab lab, tout comme nous travaillerons sur la question du cycle de l'eau.

J'ai demandé que la nouvelle école soit exemplaire sur le plan écologique, afin qu'elle constitue par elle-même, un support d'éducation à l'environnement pour nos jeunes générations.

L'arrivée du métro en 2024 va, bien sûr, bousculer notre quotidien et il nous faut nous y préparer, en développant le stationnement résidentiel et en préservant les secteurs pavillonnaires, véritables îlots de fraîcheur, d'une densification outrancière.

Nous aurions dû pour cela initier, dès l'automne, des Assises de la Ville qui auraient amorcé la révision de notre Plan Local d'Urbanisme, indispensable dans la perspective de l'arrivée du métro. Nous verrons à ce moment-là quelle sera l'actualité du Coronavirus, mais j'imagine qu'il sera encore prématuré d'envisager de grands rassemblements ou réunions publiques, d'autant que nous aurons tous beaucoup à faire pour amorcer une rentrée la plus normale possible et accompagner chacun contre les effets de la crise.

Nous définirons donc un calendrier et des modalités de concertation qui s'adapteront au mieux à cette situation.

Sur le plan financier, l'année 2020 sera évidemment impactée par le coronavirus. Les commandes de masques, de produits barrières pour les Chevillais et les agents du service public, les aides aux associations et aux Chevillais, les aménagements menés dans les équipements publics, représentent globalement un effort de près de 400 000 €, auxquels il faut ajouter toutes les non-recettes perçues pour cause d'annulation d'activités.

Mais avec les subventions exceptionnelles que nous avons recueillies, et surtout du fait de l'annulation de nos grands rendez-vous annuels, comme la fête communale, le carnaval, ou encore la fête du jardinage, qui constituent des non-dépenses, le bilan net de la crise est pour l'instant de 120 000 € environ, ce qui est beaucoup, mais absorbable dans le budget de l'année 2020.

Il nous faudra cependant être vigilant pour les années suivantes, car la crise économique fera sentir ses effets avec un an de retard dans nos finances publiques.

À cet égard, le nouveau cap annoncé par le Président de la République devra tenir ses promesses :

- mettre fin au dogme de l'assèchement des finances locales, qui a vu fondre toutes les dotations d'État à notre commune, au cours des 5 dernières années ;

- remettre à plat la loi créant la métropole du Grand Paris et les EPT, conçus pour priver progressivement les communes de leur raison d'être et de leurs moyens d'agir. Il faut remplacer ces instances par des intercommunalités de projet, de coopération, porteuses d'une vision stratégique au service des communes et des populations.

Cette vision ambitieuse, humaine, solidaire, écologique et fidèle au chemin tracé par nos prédécesseurs à Chevilly-Larue depuis des décennies, doit désormais irriguer l'action publique et la pensée politique en général, et je la porterai avec toute ma force de conviction partout où, par ma voix, les Chevillais pourront se faire entendre.

Je vous remercie de votre confiance renouvelée et vous promets de ne pas ménager mes efforts pour poursuivre l'œuvre accomplie et ouvrir de nouvelles perspectives face aux enjeux si forts, si impérieux, et donc si enthousiasmants, de notre temps !

Merci de votre attention.

(Applaudissements...)

Avant de poursuivre l'ordre du jour de notre assemblée, je me tourne vers les différents groupes qui se sont constitués pour leur demander, s'ils souhaitent prendre la parole, à l'issue de cette phase d'élection.

M. ISSAHNANE. - Mesdames et Messieurs, une crise inédite a frappé le monde, notre pays et notre ville.

Nous souhaitons par conséquent, et en préambule dans notre déclaration, adresser nos sincères condoléances à tous les Chevillais qui ont perdu un proche au cours de cette terrible période.

Nous envoyons également nos plus prompts vœux de rétablissement à celles et ceux qui ont été malades ou qui le sont encore en ce moment même.

Nous savons que le temps de la guérison, tant physique que morale, peut être long.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, aucun de nos remerciements, aucun de nos applaudissements, ni aucune médaille par ailleurs, ne saurait être à la hauteur de l'effort fourni par les femmes et les hommes constituant le personnel de santé et de la fonction publique en général.

Nous n'oublions pas les salariés de la distribution, les éboueurs, les personnels de nettoyage, les commerçants, les agriculteurs, les bénévoles des associations et tant d'autres encore.

Au péril de leur vie et de celle de leur proche, des personnes, considérées à tort hier par le monarque présidentiel, comme des gens de rien, ont permis de maintenir les services indispensables à la population, pour faire face à la pandémie et aux conséquences du confinement.

Malgré des conditions difficiles, la municipalité a réagi de façon très rapide, assurant la continuité des services essentiels dus aux habitants et se faisant, palliant bien des défaillances de l'État.

Chaque jour, depuis le début de cette crise, les agents municipaux de Chevilly-Larue ont témoigné de manière exemplaire des valeurs de service public, sens du bien commun, engagement personnel, courage et solidarité.

Nous les saluons et les remercions, ici, chaleureusement.

Aujourd'hui, par la volonté des Chevillaises et Chevillais et du nouveau Conseil municipal dont il est l'émanation, nous adressons nos chaleureuses félicitations à Mme Stéphanie Daumin pour sa réélection en tant que Maire de Chevilly-Larue.

Nous remercions les Chevillaises et Chevillais de leur confiance renouvelée, ceci dans des circonstances difficiles, qu'ils sachent que cette confiance n'en a que plus de valeur à nos yeux pour faire vivre le programme, validé ce 15 mars, de manière large et nette.

Durant six années, Stéphanie Daumin et les nombreux élus, à ses côtés, ont su préserver et amplifier l'héritage de nos maires précédents : Guy Pettenati et Christian Hervy ainsi que leurs équipes :

- un héritage construit depuis 1977 à la satisfaction, toujours aussi forte, de notre population, n'en déplaise à certains ;
- un héritage fait d'égalité et de solidarité pour les plus vulnérables d'entre nous ;
- un héritage fait d'écoute et de proximité avec les administrés, afin de satisfaire, dans l'intérêt général, leurs besoins souvent essentiels ;
- un héritage fait du souci permanent de notre commune au travers, notamment, de son investissement massif en faveur des enfants, d'une politique de logement et d'aménagement visant à mettre autant que possible les plus modestes à l'abri des effets de la spéculation immobilière et d'une planification économique et financière intelligente, qui permet à la ville d'avoir encore aujourd'hui des finances nous donnant la capacité d'agir.

En cela, nous tenons à remercier tous les élus de la majorité précédente pour leur travail effectué au service des Chevillais et Chevillaises, avec un clin d'œil tout particulier à notre camarade André Deluchat, ancien maire adjoint aux finances.

Chers collègues, nous sommes face à une crise systémique, c'est-à-dire qu'elle doit être prise dans son ensemble, il faut donc des réponses systémiques.

La première étape est de rompre avec cet enfant du capitalisme qui est l'idéologie néolibérale, une folie destructrice de la nature et des hommes qui a largement prouvé ses méfaits : un poulet sans tête qui consiste à baisser toujours plus les coûts, la flexibilité, le zéro stock, le juste à temps et la délocalisation de la production.

Plus que jamais, cette crise a montré que la France doit produire ce dont elle a besoin : sa nourriture mais aussi ses médicaments, ses tests de dépistage, ses bouteilles d'oxygène, ceci grâce à un appareil de production industriel et un service public de qualité, construit selon la règle verte, c'est-à-dire ne pas prélever sur la nature davantage que ce qu'elle peut reconstituer, ni produire plus que ce qu'elle peut supporter.

Vous l'avez compris, un projet loin de l'esprit d'entreprise des premiers de cordée, qui a montré son incompetence et son irresponsabilité avant et durant cette crise.

Il est maintenant urgent de créer mais aussi de reconnaître les emplois socialement et écologiquement utiles, de repenser les déplacements, de sortir de l'agriculture industrielle et chimique.

La crise actuelle devrait nous conduire à ces réorientations.

À Chevilly-Larue, l'inquiétude est là et bien là.

Sur le plan sanitaire, nous restons suspendus à l'évolution imprévisible de l'épidémie. De nouvelles façons de vivre sont à adopter et à imaginer afin de respecter les gestes barrière. Transports, lieux de travail, lieux de loisirs, commerces, services publics, toutes nos relations sociales sont bousculées avec des conséquences que nous ne mesurons pas encore aujourd'hui, tant l'être humain est un animal social.

Dès le 13 mars, sous l'impulsion de sa Maire, notre municipalité a pris la mesure de la situation, pour maintenir ses services essentiels en direction notamment des plus vulnérables d'entre nous. Elle a su mobiliser des centaines de Chevillais, dont l'engagement est à remercier ici, pour équiper aussi vite que possible sa population de masques, mais tout ne peut pas reposer sur les collectivités locales, sans que les moyens ne leur soient donnés.

Aucun plan national ne vient guider et soutenir nos actions pour soulager la pression du confinement résidentiel, si ce n'est une répression de plus en plus brutale et insupportable.

Sur le terrain économique et social, les inquiétudes n'en sont pas moins grandes : fermeture de l'aéroport d'Orly pour plusieurs mois, menace sur l'usine Renault de Choisy-le-Roi, alors que l'entreprise reçoit dans le même temps une aide conséquente de l'État, sans parler des PME Chevillaises.

Le chômage et la perte de revenus, comme corollaire, vont frapper durement le pays, la ville et ses habitants. Nos quartiers les plus fragiles seront particulièrement exposés, leurs populations sont les premières à plonger dans la crise, du fait de leur grande précarité. Ces quartiers seront les derniers à bénéficier d'une reprise économique aujourd'hui bien incertaine.

Il faut donc nous attendre à une explosion des besoins de nos concitoyens, alors même que les moyens de la ville, déjà largement affectés par l'austérité budgétaire ces dernières années, seront durement touchés par la récession.

En somme, l'État ne doit pas envoyer les communes, sur le front de guerre, armées de sacs-poubelles.

Il doit rompre avec cette camisole financière mortifère imposée par des traités européens, aujourd'hui partis en lambeau, sous peine de faire exploser les inégalités sur le territoire, inégalités qui auront à leur tour, n'en doutez pas un instant, des conséquences désastreuses dans notre capacité à maintenir la cohésion sociale.

La sécurité est un tout, dont les artifices technologiques n'auront d'autres incidences que celles de nous faire gaspiller de l'argent, aux dépens de nos libertés individuelles et fondamentales.

Il est d'ailleurs d'une ironie désagréable que les entreprises, promouvant ces technologies, sont les mêmes qui ne paient pas leurs impôts, affaiblissant au passage les services publics, qu'ils souhaitent améliorer.

Mesdames et Messieurs chers collègues, ce virus nous a enseigné au moins une chose : quoi qu'il arrive à des êtres humains à l'autre bout de la planète, nous sommes tous concernés.

À Chevilly-Larue, nous travaillerons à être force d'analyse et de proposition sur cette nouvelle donne, engendrée par la crise sanitaire.

Le groupe « Chevillais et Insoumis » aura comme boussole la justice sociale et le débat démocratique, afin de répondre au défi climatique qui arrive. Nous aurons comme carte nos solutions communes approuvées massivement le 15 mars par les Chevillaises et les Chevillais.

La tâche s'annonce grande et ardue, mais elle n'en est pas moins indispensable.

Merci de votre attention.

(Applaudissements...)

M. TAUPIN. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs qui nous regardez à distance, chers collègues du Conseil municipal.

Il y a trois mois à peine, nous n'imaginions pas être confrontés à une crise sanitaire d'une telle ampleur. Face à cette pandémie, nous pouvons remercier chaleureusement celles et ceux qui ont œuvré pour nous permettre de passer cette épreuve dans les meilleures conditions possibles. Un grand merci au personnel soignant pour leur dévouement, et parfois leur sacrifice, pour sauver des vies et accompagner ceux qui nous quittaient.

Merci aussi aux employés des commerces alimentaires, aux agents communaux, aux policiers, aux pompiers, aux enseignants, aux personnels des maisons de retraite, aux éboueurs - pardon si j'en

oublie - qui ont permis de maintenir une excellente qualité de service public et l'approvisionnement en nourriture, alors que nous étions des millions à rester confinés.

Cette crise sanitaire, dont nous ne mesurons pas encore les conséquences qu'elle aura sur l'économie et les drames sociaux qu'elle va engendrer, est très certainement liée à la dégradation de la biodiversité, au fait que la nature est malmenée par l'activité humaine.

Indépendamment de cette crise, nous commençons déjà à prendre conscience des enjeux liés à la crise climatique, une crise plus lente, qui s'installe de façon inexorable dans nos sociétés. Et nous avons bien compris, parce que nous en avons fait un thème de campagne, que dans la lutte contre le changement climatique, les villes avaient un rôle fondamental à jouer, aux côtés des citoyens, pour impulser une politique allant dans ce sens.

À Chevilly-Larue, nous avons inscrit la transition écologique comme l'un des enjeux fondamentaux de ce mandat municipal : réduction de la place des énergies fossiles, revalorisation des déchets, meilleure participation au cycle de l'eau, une place plus importante accordée au vélo et aux modes de circulation douce, associée à l'arrivée du métro, et enfin, une plus grande place accordée à la nature en ville.

Cette politique ambitieuse, fruit du travail mené depuis des années par la municipalité, est reconnue par les citoyens. Nous les solliciterons le plus souvent possible pour recueillir leur avis sur tous ces engagements.

Conscients de ces enjeux, nous avons pris la décision - Hermine Rigaud, Philippe Komorowski, Jean-Roch Cognet, Brice Le Roux et moi-même - de constituer un groupe Ecologiste et Solidaire au sein de la municipalité.

Sous cette configuration, nous participerons activement à la vie municipale et nous porterons une parole commune, en lien avec les autres composantes du Conseil municipal, de la majorité et de l'opposition.

Je vous remercie.

(Applaudissements...)

M. LADJICI. - Mes chers collègues élus du Conseil municipal, chers citoyens qui suivez ces débats en ligne sur *Facebook*, chers agents municipaux qui avez permis la tenue de ce conseil municipal exceptionnel, c'est dans un contexte mondial inédit que nous abordons cette mandature 2020-2026.

Permettez-moi mes chers collègues, à mon tour, d'avoir une pensée pour toutes les Chevillaises et tous les Chevillais qui ont perdu la vie ces dernières semaines à cause de la maladie. Nous adressons nos condoléances à leurs familles, à leurs amis et à leurs proches.

Nous sommes solidaires de nos concitoyens qui luttent contre ce fléau mondial. Nous leur souhaitons de se rétablir et de revenir au plus vite auprès de leurs proches.

Le 15 mars dernier, se déroulait le premier tour de l'élection municipale formant le conseil municipal dans lequel nous avons l'honneur de siéger : un scrutin très particulier, par son ambiance générale à la veille du confinement de toute la population française, mais aussi par le taux de participation inédit à cette élection municipale.

60 % du corps électoral de notre commune ne s'est pas déplacé aux bureaux de vote.

La peur de la contagion et les annonces au plus haut niveau de l'État à la veille du scrutin ont découragé bon nombre de Chevillaises et de Chevillais à se rendre aux urnes.

Une très large majorité de maires, candidats à leur réélection, a été élue dès le premier tour. La

configuration générale était très favorable aux sortants.

30 000 communes ont désigné leur conseil municipal dès le premier tour. C'est une première dans notre histoire démocratique qui témoigne d'une profonde inquiétude dans ce contexte de pandémie mondiale.

La période que nous vivons appelle au dépassement et à l'exigence, je rajouterais même, à l'humilité.

Je ne pointerai pas, comme le font certains, la responsabilité de telle ou telle autre strate de notre République, pour la simple raison que les moments que nous vivons n'ont été prévus par personne dans notre pays.

Il y a quelques années, certains nous rappelaient qu'un scrutin à 40 % de participation était illégitime. Les voilà donc siégeant au sein d'un conseil municipal, élu par 40 % du corps électoral.

Mais avant toute chose, chers collègues, Mesdames et Messieurs, tout doit être mis en œuvre pour protéger nos concitoyens et leur offrir un cadre de vie leur permettant d'envisager leur avenir dans la confiance et la sérénité.

En ce qui concerne notre groupe, c'est avec humilité et responsabilité que nous accueillons le résultat des urnes, après une campagne électorale longue et intense. Cette dernière a permis l'émergence de nouvelles personnalités locales formées aux questions municipales et qui viendront, je l'espère, alimenter notre débat local. C'est une victoire pour la ville de Chevilly-Larue que de bénéficier, à l'avenir, d'une génération de citoyens engagés pour leur territoire.

Nous travaillerons - avec les autres élus du groupe « Unissons-nous pour Chevilly-Larue » composé de Geneviève Gliozzo, Alain Frydman et Berverly Zehia - dans l'intérêt des Chevillaises et des Chevillais, de façon constructive et en rejetant toute forme de sectarisme.

Nous exercerons un travail de contrôle de l'action de la majorité. Le travail de l'opposition est indispensable pour garantir un bon fonctionnement de notre municipalité.

Au nom des élus de notre groupe et de toutes les personnes qui se sont investies dans notre campagne pour les municipales, je vous adresse un salut fraternel et républicain en nous souhaitant collectivement d'être utiles, chacun à notre manière, à la ville de Chevilly-Larue.

Je félicite également Mme Daumin pour sa réélection à son deuxième et normalement dernier mandat de maire, puisqu'elle s'est engagée à signer la charte Anticor, qui stipule clairement que les signataires renoncent à briguer plus de deux mandats.

Permettez-moi également de rappeler quelques points essentiels de cette charte Anticor, dont la signature était clairement mentionnée dans le programme de la liste « Ensemble pour Chevilly-Larue » et portée par la majorité actuelle :

- avoir un maire qui n'exerce ni mandat départemental, régional ou national, étant entendu qu'il n'effectuera pas plus de deux mandats consécutifs ;
- permettre aux élus minoritaires d'exercer leur droit à la formation, à l'information et à l'expression ;
- proposer la vice-présidence de la commission des finances à un élu minoritaire ;
- mettre en ligne le montant des indemnités perçues par chaque conseiller municipal ;
- mettre en ligne le nombre et la rémunération des collaborateurs de cabinet ;
- créer une commission de surveillance des dépenses liées à la communication, aux voyages, aux réceptions, aux frais de bouche et aux invitations ;

- associer la population aux décisions par le biais de consultations et de référendums locaux ;
- garantir l'expression de tous les points de vue lors des procédures permettant aux citoyens de s'exprimer ;
- rendre publique l'assiduité des conseillers municipaux et moduler le montant de leurs indemnités en fonction de leur participation effective aux séances ;
- associer les élus minoritaires aux phases de négociation prévues dans les procédures d'attribution des marchés publics et des concessions.

Il existe bien d'autres dispositions inhérentes à la charte Anticor. Nul doute que vous avez longuement pris soin de les étudier, avant de les porter dans votre programme électoral.

Même si le résultat de cette élection n'a pas été favorable aux listes d'alternances, il a permis de faire avancer le débat local et de faire un pas en avant sur la façon de gérer les affaires municipales. La charte Anticor en est un exemple tout fait éloquent, à condition que l'engagement soit tenu.

La majorité municipale doit intégrer le fait que les oppositions municipales représentent 42 % des électeurs qui ont pris part au dernier scrutin municipal. Ce chiffre est loin d'être négligeable, surtout au vu des circonstances exceptionnelles que nous connaissons tous aujourd'hui.

Il serait tout fait opportun d'associer réellement l'opposition municipale à la gestion de notre municipalité, étant entendu que chaque groupe politique devra faire preuve d'un état d'esprit ouvert et constructif, pour que cette mandature municipale se passe dans les meilleures conditions.

Nous considérons qu'une information suffisante et une association réelle de l'opposition éviteront les polémiques à répétition, que nous avons connues durant la précédente mandature.

Je profite de cette intervention pour saluer une nouvelle fois le travail de nos agents municipaux, mobilisés depuis le début de cette crise sanitaire, et cela a été dit dans les précédentes interventions. Leur travail a été souvent d'un grand secours pour les Chevillaises et les Chevillais. Je tenais à vous le dire publiquement au nom de toutes les personnes de notre sensibilité de la ville de Chevilly-Larue.

Je salue également nos concitoyens qui suivent les débats sur Internet, je les remercie de l'intérêt qu'ils portent à ce Conseil municipal. J'espère sincèrement que nous leur donnerons collectivement l'envie de s'intéresser aux affaires municipales par un débat municipal sérieux, apaisé et respectueux.

Madame Daumin, vous avez la lourde responsabilité de gérer notre commune dans ce contexte si particulier. Ce n'est certainement pas une tâche aisée.

Alors, sachez qu'avec les élus de notre groupe, nous serons toujours disposés à apporter notre pierre à l'édifice, pour améliorer la vie des Chevillaises et des Chevillais, dans le respect de nos valeurs et des citoyens qui, par leurs votes, nous ont désignés pour les représenter dans cette assemblée municipale. Je vous souhaite, mes chers collègues, une très belle mandature municipale, utile aux Chevillaises et Chevillais et innovante pour l'avenir de notre commune.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

(Applaudissements...)

Mme CANELAS-DREZET. - Mesdames, Messieurs, chers amis, chers collègues, chers concitoyens.

Le moment que nous vivons aujourd'hui est un moment fort et un moment singulier.

Fort, car être élu de l'opposition est un rôle important à plusieurs titres. C'est de la proximité, du contact, des actions et du concret.

Au moment où le discrédit touche l'ensemble de la classe politique, les Français restent très attachés à la relation personnelle avec les élus.

Singulier, car ces élections municipales se sont tenues dans un contexte particulièrement anxiogène, celui teinté par le Covid-19, qui a conduit à un taux d'abstention record pour les communes et notamment pour Chevilly-Larue avec 59,83 %.

Je me permets ici de faire un aparté pour remercier celles et ceux qui, par leur investissement, ont permis à la vie de se poursuivre dans les meilleures conditions possibles, dans les circonstances que nous connaissons tous.

Sans remettre en cause le résultat de ces élections, il est fort à parier que les résultats auraient été différents dans un contexte plus ordinaire.

Singulier de nouveau, car ce premier Conseil municipal d'installation ne se tient pas dans les conditions habituelles, et que certains d'entre vous qui avaient pour habitude d'être présents physiquement ne peuvent nous suivre qu'à travers le *Live* de *Facebook*.

Aussi, je veux m'adresser ici :

- à l'ensemble des Chevillaises et Chevillais en leur confirmant, si toutefois cela devait être nécessaire, notre motivation et notre investissement pour notre ville et tous ses habitants ;
- aux personnes qui nous ont soutenus, mon équipe et moi-même en portant nos idées ;
- à mon équipe pour cette belle aventure et, notamment, Liliane Ponotchevny, Michel Pierre et Bérangère Durègne, qui ont porté haut nos idées pendant six ans.

À eux, ainsi qu'aux nombreux autres que je ne vais pas citer nominativement, je veux rendre hommage pour la campagne qu'ils ont menée, sans compter leur temps ni leur énergie. Nous avons partagé beaucoup d'émotions, de joies, parfois de difficultés. Notre équipe est en grande partie aujourd'hui renouvelée. Nous avons beaucoup à apprendre, mais vous pouvez être certains de nos compétences et de notre dévouement pour servir toutes les Chevillaises et tous les Chevillais.

Je souhaite également m'adresser à l'ensemble des nouveaux élus afin de leur affirmer que nous sommes conscients du fait d'être, ensemble, responsables de la direction que prendra cette ville. C'est une responsabilité exaltante et lourde. C'est aussi une responsabilité qui impose une certaine humilité. Je reprendrais les propos de M. Ladjici, nous disons : « apporter sa pierre à l'édifice ». Une ville est, en effet, une construction.

Nous allons apporter nos pierres à l'édifice, comme d'autres l'ont fait avant nous et comme d'autres le feront après nous.

À tous, je vous assure que nous serons une force constructive pour notre ville et ses habitants, tant dans la franche opposition, que dans l'adhésion, en sachant que le bien-être des Chevillaises et des Chevillais sera ce qui nous orientera, motivera nos choix et nos prises de décision.

Le mode de scrutin aux élections municipales assure une faible place à l'opposition, dont le rôle n'est pas toujours facilité, mais n'oublions jamais que nous avons été élus pour servir, et nous serons dignes de la confiance des Chevillaises et des Chevillais.

Merci.

(Applaudissements...)

M. BLAS. - Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vais prendre la parole en étant le plus bref possible, car nous avons du travail qui nous attend. Nous avons accepté de suivre et de soutenir Stéphanie Daumin qui, - nous le savons avec nos cinq collègues du groupe Citoyens - continuera à

moderniser et à faire vivre notre ville avec les politiques déjà menées par Guy Pettenati pendant 25 ans, suivies ensuite par Christian Hervy, des véritables professionnels qui ont su apporter ce qu'il fallait sur notre ville et la mener où elle est aujourd'hui.

J'ai pu, pour ma part, suivre le travail effectué par l'administration communale durant les 6 années qui viennent de s'écouler. Ces personnes sont de véritables professionnels qui mettent leur savoir à notre service et au service de la population. Qu'elles en soient vivement remerciées.

Durant les 6 prochaines années, je m'évertuerai avec mes collègues, Armelle Dapra, Alain Petrissans, Olivier Laverdure, Paule Aboudaram et Matthias Deschamps, à fournir le travail indispensable qui permettra de mener à bien nos futures missions et de rester à l'écoute de nos concitoyens.

Merci de votre attention.

(Applaudissements...)

M. ROUX. - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est avec un grand plaisir et une pointe d'émotion que je prends la parole, au nom du groupe des élus Communistes et partenaires de Chevilly-Larue, dont j'ai l'honneur d'assurer la présidence pour la mandature à venir.

Je tiens à rappeler notre attachement aux valeurs qui ont fondé l'action municipale depuis 1977, sous les mandatures successives de Guy Pettenati, Christian Hervy, puis désormais de Stéphanie Daumin, valeurs toujours d'actualité : solidarité, humanisme, respect mais aussi écoute et proximité avec toutes celles et ceux qui composent notre ville.

Nous remercions les Chevillaises et les Chevillais qui ont largement renouvelé leur confiance à ce large rassemblement humaniste et progressiste. Nous avons également une pensée pour toutes celles et ceux qui se sont déplacés aux urnes pour accomplir leur devoir citoyen, à ces bénévoles qui ont accepté de tenir les bureaux de vote, dans des conditions difficiles.

Les Chevillaises et Chevillais peuvent être certains que les engagements pris seront une nouvelle fois tenus, que leur parole sera portée partout où il le faudra et que leurs intérêts seront défendus en toutes circonstances, comme nous en avons l'habitude.

La crise du Covid-19, que nous traversons, met en évidence toutes les fragilités de notre société. Ainsi, les failles du système dans lequel nous vivons, qui place les profits au-dessus de nos vies, apparaissent chaque jour un peu plus.

Faut-il s'étonner si l'État s'est révélé incapable de faire face à cette crise alors que les gouvernements successifs n'ont cessé de détruire et de désorganiser, chaque fois un peu plus, leur capacité à agir ; et je comprends bien qu'il est difficile, pour certains dans cette assemblée, de pointer les véritables responsables de la crise, lorsqu'ils sont soutenus par leur parti, car, en effet, on ne mord pas la main qui nous nourrit.

Ainsi, nous payons aujourd'hui, entre autres, les décennies de casse de la sécurité sociale, de destruction de l'hôpital public, de l'école, de recul de la solidarité nationale, de mise à mal des bailleurs sociaux, des structures associatives, et je m'arrêterai là.

Nous payons également le prix des années de politique libérale qui ont laissé se démanteler l'outil industriel français, de casse de l'emploi, de délocalisations qui nous laissent désormais impuissants lorsqu'il faut réagir rapidement et avec force, comme la situation que nous vivons l'exige.

Toutes ces politiques néfastes apparaissent, aujourd'hui, comme criminelles. Elles ont été menées au nom du dogme libéral qui exige la liberté des marchés et la réduction de la dépense publique. Elles ont été menées avec pour seule boussole, la rentabilité immédiate, une bien courte vue dont nous payons aujourd'hui le prix, et ce prix est élevé.

C'est encore cette idéologie qui est à la manœuvre quand le gouvernement français refuse d'encadrer le prix des masques ou n'ose toucher aux profits colossaux de l'industrie pharmaceutique.

Dans cette crise, il y a ceux qui se gavent, dont les profits explosent, ceux-là mêmes qui sont en partie responsables des pénuries et de la crise, et il y a les autres, nous, celles et ceux qui paient les pots cassés.

Les tapes dans le dos et les médailles en chocolat ne suffiront pas à calmer la légitime colère de celles et ceux qui ont tenu le pays à bout de bras ces dernières semaines.

Le 29 juin 2017, Emmanuel Macron déclarait : « Une gare est un lieu où on croise des gens qui réussissent et des gens qui ne sont rien ». Ces derniers mois, ce sont pourtant eux, ceux qui ne sont rien, les invisibles, postiers, éboueurs, agriculteurs, agents de maintenance, fonctionnaires territoriaux, personnels hospitaliers, chauffeurs de bus, caissières, livreurs et j'en oublie, ce sont eux qui ont tenu debout notre pays totalement abandonné par un gouvernement incapable, et ont été livrés à leur sort face à certaines entreprises, qui n'ont pas toujours joué le jeu, et qui ont parfois vu cette période comme une opportunité supplémentaire pour maximiser leurs profits.

Dans cette période, ce sont également les services publics, en particulier les services publics locaux qui, avec les élus municipaux dans les communes, ont tenu debout la République aux côtés des associations de solidarité.

Je voudrais exprimer ici notre profonde gratitude envers tous les agents communaux de Chevilly-Larue, ainsi qu'envers les bénévoles des différentes associations de solidarité de notre commune. Mme la Maire les a énumérés tout à l'heure, ce sont eux qui, dans cette période inédite, ont beaucoup œuvré pour que notre commune, d'habitude si vivante, conserve ce lien humain vital.

Lorsque la pandémie sera derrière nous, lorsque nous bâtirons le monde d'après, nous devons nous souvenir des enseignements précieux de cette crise et ainsi bâtir une société plus juste, plus respectueuse des humains et de notre environnement.

Dans ce contexte, il n'a jamais été aussi important de continuer et d'approfondir la gestion humaine et solidaire de notre commune, de maîtriser notre fiscalité, de pratiquer les prix les plus justes par le biais du quotient familial, que ce soit pour la restauration municipale, pour les activités sportives ou encore culturelles.

C'est vital car, outre les drames humains, de nombreuses familles se retrouvent dans une situation gravissime à la suite de cette crise.

Sans une véritable politique de solidarité au niveau local, sans ce bouclier, les Chevillais subiraient encore plus les conséquences de cette crise, amplifiée par les mauvais choix du gouvernement.

Forts du mandat confié par les urnes, - seule légitimité qui vaille - nous mettrons en œuvre le projet de ville que nous avons co-construit ensemble, au cours de nombreux ateliers participatifs, durant les dernières semaines de campagne.

Ce projet, notre projet, celui de la majorité, celui de notre Maire, nous le porterons ensemble avec la responsabilité et l'exigence de celles et ceux qui mesurent l'ampleur des défis, que la nouvelle situation impose.

Je vous remercie.

(Applaudissements...)

Mme la MAIRE. - Merci à tous de vos contributions, merci également de votre confiance.

Je vous propose que nous passions à la suite de notre ordre du jour.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Mme la MAIRE. - Vous avez reçu, pour cette délibération, un rapport de présentation.

Le Code général des collectivités territoriales dispose, dans son article L2122-2, que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Notre effectif étant de 33 conseillers, le nombre des adjoints ne peut excéder 9.

Je vous propose donc de fixer le nombre des adjoints à 9.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 6 ABSTENTIONS (MME CANELAS-DREZET, M. LALMAS, M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Mme la MAIRE. – Le Code général des collectivités territoriales, dans son article L2122-7-2 prévoit que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Conformément à l'article L2121-1, les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection et, entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste.

J'invite les listes constituées à se faire connaître, sachant que les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter, au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Chaque liste doit m'être remise, par écrit, et en deux exemplaires, datée et signée par la tête de liste. L'un de ces exemplaires sera adressé au représentant de l'État, l'autre sera conservé dans les services de la mairie.

Une liste a été remise à l'administration. Je vais donc vous en faire lecture.

Liste présentée par Stéphanie Daumin, au nom de la liste « Ensemble pour Chevilly-Larue », composée de Barbara Lorand-Pierre, Laurent Taupin, Hermine Rigaud, Patrick Blas, Nora Lamraoui-Boudon, Philippe Komorowski, Nathalie Tchenquela-Grymonprez, Renaud Roux et Régine Boivin.

Y a-t-il d'autres listes qui souhaitent être présentées au vote ?

(Aucune.)

Je vous propose donc de procéder au vote.

Mme Boillet va vous remettre des bulletins au nom de la personne qui a déposé la liste, c'est-à-dire des bulletins qui porteront la mention de Stéphanie Daumin.

Je vais ensuite, comme l'a fait Paule Aboudaram tout à l'heure, appeler chaque conseiller afin qu'il dépose son bulletin dans l'urne que lui présentera Mme Boillet.

Vous pouvez utiliser un bulletin blanc pour y inscrire le nom de la tête de liste de votre choix. Nous

vous distribuons également un bulletin pré imprimé, de sorte que nous n'ayons pas cet exercice à effectuer.

(Distribution des bulletins...)

(Recueil des bulletins...)

J'invite maintenant le secrétaire de séance ainsi que nos deux assesseurs à procéder au dépouillement de la même manière que tout à l'heure.

(Dépouillement par Safia Rizoug et Beverly Zehia...)

M. TAUPIN. - Les résultats sont les suivants : 33 suffrages exprimés, 6 blancs et 27 votes pour la liste Stéphanie Daumin.

Mme la MAIRE. - Je déclare élue, la liste conduite par Stéphanie Daumin, et ses membres, installés dans leurs fonctions de maires adjoints. Sous vos applaudissements, je vais les ceindre de leur écharpe d'élus.

Je vais appeler les élus, les uns après les autres, pour venir à mes côtés :

- Barbara Lorand-Pierre qui occupera l'importante mission de première maire adjointe, suivant ainsi Nora Lamraoui-Boudon qui a occupé cette mission, pendant de nombreuses années. D'un commun accord, nous avons considéré que ce serait une belle chose que de confier cette responsabilité à Barbara, à qui je confierai donc le droit au logement et à la dignité de l'habitat ;

(Applaudissements...)

- Laurent Taupin en qualité de deuxième adjoint, à qui je confierai la transition écologique et les mobilités ;

(Applaudissements...)

- Hermine Rigaud, troisième adjointe, à qui je confierai le développement social, les solidarités et les politiques envers les retraités et les personnes handicapées ;

(Applaudissements...)

- Patrick Blas, en qualité de quatrième adjoint, à qui je confierai la sécurité et la tranquillité publique et le dialogue avec les communautés religieuses ;

(Applaudissements...)

- Nora Lamraoui-Boudon, en qualité de cinquième adjointe, à qui je confierai la prévention, le projet éducatif local et la restauration municipale ;

(Applaudissements...)

- Philippe Komorowski, en qualité de sixième adjoint, à qui je confierai le patrimoine bâti, les espaces publics et les espaces verts ainsi que le suivi des déchets ;

(Applaudissements...)

- Nathalie Tchenquela Grymonprez, en qualité de septième adjointe, à qui je confierai le développement économique, l'emploi, l'insertion et l'économie sociale et solidaire ;

(Applaudissements...)

- Renaud Roux en qualité de huitième adjoint, à qui je confierai la vie associative, festive et démocratique locale, le dialogue avec les anciens combattants et le travail de mémoire ;

(Applaudissements...)

- Régine Boivin, en qualité de neuvième adjointe, à qui je confierai les finances, l'évaluation des politiques publiques et le budget participatif.

(Applaudissements...)

Par ailleurs, je vous informe que j'ai décidé, en accord avec les collègues de la majorité municipale, de désigner 8 conseillers délégués. Je vais donc leur proposer de s'approcher des maires adjoints.

- Alain Petrissans, délégué à la politique sportive.

(Applaudissements...)

Bien sûr, c'était convenu entre nous dès le départ, il abandonnera ses fonctions de président de l'ELAN pour exercer sa mission d'une autre manière désormais.

- Marie François, déléguée à la culture et au patrimoine.

(Applaudissements...)

- Boukoya Fofana, délégué à la jeunesse.

(Applaudissements...)

- Murielle Desmet, déléguée à l'intergénérationnel et au fleurissement participatif.

(Applaudissements...)

- Michel Jolivet, délégué à la Cité de la gastronomie, à la coopération décentralisée et aux jumelages.

(Applaudissements...)

- Hadi Issahnane, délégué à la communication.

(Applaudissements...)

- Jean-Roch Cagnet, délégué à l'urbanisme et au commerce de proximité.

(Applaudissements...)

- Noélise Odonnat, déléguée à la petite enfance et aux actions en faveur de la parentalité.

(Applaudissements...)

Je vous informe, par ailleurs, que j'ai décidé en accord avec les collègues de la majorité municipale d'attribuer les missions suivantes :

- à Olivier Laverdure, la santé et la lutte contre la désertification médicale ;
- à Armelle Dapra, le projet de nouvelle école et l'école de cirque ;
- à Matthias Deschamps, la ville numérique ;
- à Safia Rizoug, le projet de studio d'enregistrement ;
- à Amel Matouk, la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes ;
- à Brice Le Roux, le tri dans les restaurants scolaires ;
- à Nathalie Chardaire, l'extension du transport à la demande et le déconfinement des personnes vulnérables ;
- à Sylvain Mailler, la gestion de l'eau ;
- à Paule Aboudaram, le projet de ressourcerie, de répar-café et de fab-lab.

(Applaudissements...)

Je vous souhaite à tous beaucoup d'énergie pour mettre en œuvre le projet que nous avons co écrit avec les Chevillais ayant accepté de nous accorder de leur temps.

Belle aventure collective à nous tous !

(Applaudissements...)

J'en arrive à la lecture de la charte de l'élu local.

Conformément à l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales : « [...] *Lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III du présent titre. [...]* ».

Vous trouverez ces documents sur table, et je vous donne lecture de la charte de l'élu local :

1. *L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
2. *Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
3. *L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
4. *L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
5. *Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
6. *L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
7. *Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »*

Ayant donc officiellement procédé à la lecture de cette charte, je vous propose que nous passions au point suivant de l'ordre du jour de notre Conseil municipal.

ÉLECTION DE DEUX CONSEILLERS TERRITORIAUX

Mme la MAIRE. - Nous allons à présent procéder à l'élection des représentants de la commune au sein du Conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, l'EPT n° 12.

La commune de Chevilly-Larue dispose de 3 sièges, dont l'un est attribué de droit au conseiller métropolitain élu au suffrage universel direct par fléchage lors du scrutin municipal.

Il est donc nécessaire de procéder à l'élection des deux autres conseillers territoriaux.

L'article L.5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales dispose que les conseillers concernés sont élus par le Conseil municipal, parmi ses membres, au scrutin de liste à un tour, sans adjonction, ni suppression de nom et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Le Code général des collectivités territoriales prévoyant expressément un scrutin secret pour cette élection, il n'est pas permis au Conseil municipal de déroger à cette obligation, même par un vote à l'unanimité, au préalable.

J'invite les listes constituées à se faire connaître.

Y a-t-il des candidats ?...

Laurent Taupin et Régine Boivin constituent la liste de la majorité.

Y a-t-il d'autres candidats ?

M. LADJICI. - Nous allons présenter une candidature commune de l'opposition municipale, liste composée de moi-même et de Mme Susan Canelas-Drezet.

Mme la MAIRE. - Je prends donc acte des candidatures : une liste de la majorité constituée de Laurent Taupin et Régine Boivin et une liste constituée par Mme Canelas-Drezet et M. Ladjici.

Nous allons maintenant procéder au vote.

Vous pouvez utiliser un bulletin blanc pour y inscrire les deux noms de la liste choisie ou utiliser un bulletin imprimé qui devrait vous être remis, pour ce qui concerne la liste de la majorité municipale.

Nous allons procéder de la même manière que tout à l'heure.

(Distribution des bulletins...)

(Recueil des bulletins...)

J'invite le secrétaire de séance et les assesseurs à se rapprocher de la table de vote pour le dépouillement.

(Dépouillement par Safia Rizoug et Beverly Zehia...)

M. TAUPIN. – Les résultats sont les suivants : 33 votants et 33 suffrages exprimés.

Ont obtenu :

- Yacine Ladjici et Susan Canelas-Drezet : 6 voix
- Laurent Taupin et Régine Boivin : 27 voix.

Mme la MAIRE. - Je déclare donc élus conseillers territoriaux : Laurent Taupin et Régine Boivin.

(Applaudissements...)

M. LADJICI. - Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, nous sommes dans une situation particulière. La majorité municipale dispose de trois conseillers territoriaux, un en la personne de Mme Daumin, et nous venons d'élire à l'instant deux autres conseillers territoriaux, Mme Boivin et M. Taupin - que je félicite au passage -

J'estime pour ma part cette situation anormale : 42 % des électeurs de cette ville ne donnent pas lieu à avoir un conseiller territorial qui siègera au T12, le mode de scrutin de ces conseillers territoriaux génère ce résultat. Il n'y a pas de contestation du mode de scrutin, sachant qu'il est fixé par nos lois.

En revanche, il aurait été plus sain, et cela aurait été perçu comme une démarche d'ouverture, de permettre à l'opposition municipale de bénéficier d'un siège de conseiller territorial sur trois, un tiers des conseillers territoriaux à l'opposition, je trouve que cela aurait été tout à fait sain pour notre démocratie locale.

Je vous avais fait la demande officielle par écrit Madame Daumin, vous l'avez rejetée, je regrette cette situation, d'autant plus - je le rappelle – que seuls 40 % des électeurs se sont déplacés aux urnes. Je pensais que nous aurions pu commencer cette mandature dans de meilleures dispositions, mais vous avez décidé de conserver les trois sièges.

Mme la MAIRE. - Je l'ai refusée.

Je souscris totalement au raisonnement qui est le vôtre, sur le fait que la démocratie soit représentée dans les instances intercommunales, donc que le pluralisme présent dans les conseils municipaux puisse s'exercer. Cela me paraît effectivement un droit démocratique assez fondamental.

Je regrette que vous n'ayez pas exprimé ce souhait à votre député, au moment où la loi était en gestation, car vous étiez conseiller municipal à l'époque. Autour de cette table, de nombreux élus avaient manifesté leur inquiétude sur le gigantisme de cet appareil, ne permettant pas justement une bonne représentation de chaque conseiller municipal au sein de cette instance, et ne permettant pas non plus de s'inscrire dans une démarche proche des besoins des habitants.

Je regrette qu'alors vous fussiez presque le seul, je crois, en tout cas incarnant votre groupe d'alors, à soutenir la loi telle qu'elle était rédigée. Je précise que cette loi prévoit que seules les villes, disposant de beaucoup plus d'habitants que la nôtre, peuvent envoyer des conseillers territoriaux représentant l'opposition des conseils municipaux.

Je suis parfaitement d'accord avec votre raisonnement, je regrette que la loi n'ait pas prévu de disposition permettant que Chevilly-Larue soit représentée dans toute sa diversité au sein d'une intercommunalité, dans laquelle il serait important de mieux faire entendre nos voix respectives, je vous le concède.

Je vous propose donc...

M. LADJICI. - Je souhaite intervenir.

Mme la MAIRE. - Non, je pense que nous avons fait le tour du débat Monsieur Ladjici.

M. LADJICI. - Je souhaite intervenir...

Mme la MAIRE. - Allez-y.

M. LADJICI. - Mes chers collègues, les méthodes précédentes sont reprises, je le regrette. J'étais effectivement conseiller municipal et le Conseil municipal n'a pas voté la loi créant le Grand Paris et, donc, les conseillers de territoire.

Je pense que vous vous défaussez sur le député, qui je le rappelle est votre député aussi, il a été élu démocratiquement par les citoyens de notre circonscription. Puisque vous êtes d'accord avec ce principe, Madame Daumin, vous aviez toute latitude pour en corriger les imperfections en acceptant de proposer une liste unique composée de la majorité et de l'opposition, c'est d'ailleurs ce que vous allez faire pour les commissions d'appel d'offres, nous allons présenter une liste commune composée de la majorité et de l'opposition.

Quand cela vous arrange, vous faites des listes communes, mais quand cela ne vous arrange pas, vous vous défaussez sur le député.

Je regrette que vous n'assumiez pas, vous auriez pu dire : « Je ne souhaite pas que l'opposition de Chevilly-Larue soit représentée au Conseil de territoire », et cela aurait été clair pour tout le monde. J'aurais respecté votre courage politique.

Mme la MAIRE. - Vous n'allez pas jouer au ping-pong à chaque fois que je vais prendre la parole pour essayer de conclure les débats. Nous sommes bien d'accord !?

M. LADJICI. - C'est la démocratie.

Mme la MAIRE. - Je répète ce que j'ai exprimé, avec toutefois un peu plus d'esprit de synthèse, pour ne pas avoir à redire à chaque fois deux fois les mêmes informations.

La loi Métropole est une loi qui, évidemment, comme toute loi a été votée par le parlement, mais qui concerne au premier chef les communes, et dont nous avons, à plusieurs reprises, eu l'occasion de débattre au sein de notre instance municipale.

Je ne vais pas, dès la première séance du Conseil municipal, vous infliger l'accusation d'être fuyant par rapport à la responsabilité qui est la vôtre de conseiller municipal, mais je vous appelle juste à un peu de cohérence dans vos propos et dans votre positionnement.

Je vous propose de passer à la délibération suivante fixant les délégations du conseil municipal au maire.

DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Mme la MAIRE. - Nous allons procéder maintenant à l'examen de la délibération relative aux délégations accordées au Maire par le Conseil municipal, au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Sous le contrôle du Conseil municipal et le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du Conseil municipal.

L'article L.2122-22 prévoit que le Conseil municipal peut donner au maire un certain nombre de délégations précisées dans le rapport de présentation qui vous a été adressé.

Ces dispositions ont pour objectif de faciliter la gestion municipale et de permettre des prises de décisions rapides.

Il est rendu compte au Conseil de chacune des décisions qui sont prises en application de ces dispositions.

Avez-vous des observations ?

(Aucune.)

Je mets cette délibération aux voix.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 6 ABSTENTIONS (MME CANELAS-DREZET, M. LALMAS, M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).

Nous passons à la délibération suivante.

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Mme la MAIRE. - Le calcul des indemnités de fonction d'élus est défini à l'article L.2123-23 du Code général des collectivités territoriales.

Ces indemnités sont déterminées en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit à ce jour, l'indice brut 1027. Celui-ci est fixé depuis le 1er janvier 2019 à 3 889,40 €.

L'indemnité de Mme la Maire ne peut pas dépasser 65 % de ce montant.

Celle des maires adjoints ne peut pas dépasser 27,5 % de ce montant.

L'enveloppe globale mensuelle est donc fixée à ce jour à 12 154,38 €.

Le Conseil municipal peut également voter, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, l'indemnisation des conseillers municipaux, dans la limite de 6 % de l'indice brut terminal.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de répartir cette enveloppe en attribuant une indemnité

de fonction de la manière suivante :

- 52,909 % de l'indice brut terminal à Mme la Maire, ce qui représente 2 057,84 € brut ;
- 20,082 % de l'indice brut terminal aux 9 adjoints municipaux, ce qui représente 781,07 € brut ;
- 6 % de l'indice brut terminal aux 8 conseillers délégués, ce qui représente 233,36 € brut ;
- et parce que nous l'avons souhaité avec l'ensemble de la majorité municipale, nous avons décidé d'accorder également une indemnité à l'ensemble des conseillers municipaux qui ne sont pas investis de délégations précises, mais qui, en soi, ont la responsabilité d'élus municipaux, y compris les élus municipaux de l'opposition.

Vous voyez que nous savons faire des gestes d'ouverture, lorsque ceux-ci nous apparaissent pertinents, et donc 2,057 % de l'indice brut terminal aux autres conseillers municipaux, soit 80 € brut.

Avez-vous des observations ?

M. LADJICI. - Madame la Maire, chers collègues, merci pour cette ouverture. Je dirai que c'est plutôt une injustice qui vient d'être supprimée, je ne discuterai pas du montant de l'indemnité qui est versée aux conseillers municipaux de l'opposition et de la majorité. Vous avez fixé le montant sans nous consulter, je me garderai bien de faire une réflexion.

En revanche, 80 € par mois, pour un conseiller municipal qui assiste à des commissions, qui travaille, veille parfois jusqu'à une heure du matin pour assister à des conseils municipaux, je trouve que c'est la moindre des décences, et je vous remercie effectivement d'avoir corrigé cette erreur qui existe depuis de nombreuses années.

Toutes les villes n'appliquent pas cela, c'est donc une bonne chose. D'autant plus que, lors de notre campagne électorale, nous avons appelé cela de nos vœux, que cette injustice soit corrigée, mais ce n'est pas un cadeau, ni un signe d'ouverture.

Le signe d'ouverture n'est pas de verser une indemnité de 80 €.

Les signes d'ouverture doivent être politiques, sur la façon de gouverner la ville de Chevilly-Larue. Je ne viens pas siéger dans ce Conseil municipal pour gagner de l'argent, je viens ici pour servir mes concitoyens, je tenais donc à apporter cette précision au nom de notre groupe et, quoi qu'il en soit, merci d'avoir corrigé cette injustice. J'espère que nous en corrigeons d'autres dans le futur.

Mme la MAIRE. - Je tiens à préciser que le principe d'une indemnité d'élus ne consiste pas, et n'a jamais consisté, à enrichir les élus. C'est une juste indemnisation d'une mission qui leur a été attribuée par le suffrage électoral et, pour laquelle, ils ont à consacrer du temps et parfois ont des dépenses plus ou moins importantes.

Lorsque vous êtes maire adjoint, vous consacrez beaucoup d'heures à votre mandat municipal, il faut de la disponibilité, il faut aussi du temps de présence dans différents lieux de la Ville et c'est donc du temps aux dépens de votre exercice professionnel. Le droit est ainsi fait qu'il vous autorise à des absences qui, du coup, minorent votre salaire en tant que salarié.

Ce principe est donc une juste compensation d'un effort, un peu exceptionnel, fourni par les maires adjoints au sein du Conseil municipal.

L'indemnité fixée au conseiller délégué répond de la même logique.

Pour ce qui concerne les autres, la question se pose un peu différemment car la fonction d'élus n'est pas à rémunérer, c'est une indemnité qui vise à compenser, soit une perte de recette et de salaire, soit des menues dépenses supplémentaires générées par la fonction d'élus.

Cette indemnité est, je crois, un signal politique Monsieur Ladjici. Elle offre, non seulement à l'opposition, mais à la totalité des conseillers municipaux, la possibilité de tout à la fois vivre dignement leur fonction, de procéder aux achats qui s'imposent dans le cadre de leur fonction, mais aussi le cas échéant, de financer des publications dans la Ville et, donc, de porter une parole politique au sein des Chevillais, pour faire vivre le pluralisme que nous appelons tous de nos vœux.

Je réaffirme donc le symbole, si ce n'est d'ouverture, en tout cas politique et fort, que nous assumons collectivement, et auquel nous adhérons vraiment unanimement, et que je vais donc mettre aux voix.

Je mets aux voix.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 6 ABSTENTIONS (MME CANELAS-DREZET, M. LALMAS, M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).

MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Mme la MAIRE. - Ces indemnités, à l'exception de celles des conseillers municipaux sans délégation, peuvent être majorées de 15 %, lorsque la commune fut chef-lieu de canton, ce qui a été le cas de Chevilly-Larue. Le vote de cette majoration vous est proposé dans le projet de délibération présent dans votre dossier.

Avez-vous des observations ?

M. LADJICI. - Mes chers collègues, j'ai pris connaissance de cette proposition d'augmenter les indemnités de la maire et de ses adjoints de 15 %, pour le motif que Chevilly-Larue est un ancien chef-lieu de canton. Aujourd'hui, le chef-lieu de canton est la ville de Thiais, l'argument avancé n'est donc plus d'actualité.

Je ne jugerai pas ce montant, mais il m'apparaît totalement décalé avec notre actualité, Madame la Maire et mes chers collègues, à un moment où notre pays traverse l'une des plus graves crises sanitaires et économiques de son histoire. Le message qui va ressortir de ce Conseil municipal est que les élus de la Ville de Chevilly-Larue s'octroient, en pleine crise du Covid-19, une augmentation de 15 %.

Je pense que ce n'est pas le bon moment pour proposer cette délibération.

Lors de notre campagne pour les élections municipales, nous avons proposé - avec mes colistiers - au contraire, de diminuer de 8 % les indemnités d'élus municipaux, non pour faire de la démagogie, mais pour envoyer un signal clair, d'une prise de conscience sur ce qu'endurent nos concitoyens.

Je pense que cette délibération est malvenue aujourd'hui. Nous ne la voterons pas, nous voterons même « contre » ces 15 %, et je pense que maintenant que nous parlons d'ouverture politique, il serait opportun de retirer cette délibération et de la repositionner à un moment où nous aurons retrouvé plus de sérénité et une santé financière à l'échelle de notre pays.

Tout à l'heure, un conseiller municipal a pris la parole et a accusé certaines personnes de l'opposition d'être les chantres de l'argent et de la finance. Je pense qu'il faut faire preuve d'humilité avant de porter de telles accusations, et la délibération proposée aujourd'hui par la majorité, montre au contraire que c'est la majorité qui propose, dès ses premières délibérations, ces 15 % d'augmentation. Il faut faire preuve d'humilité et respecter vos collègues du Conseil municipal, avant d'asséner ce type d'argument.

Nous voterons contre cette délibération.

Mme la MAIRE. - Monsieur Ladjici, je vous renvoie au premier point de la charte de l' élu local qui

exprime le fait que l' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Vous essayez - depuis la campagne qui visiblement a du mal à être digérée - et souhaitez à tout prix générer une polémique autour des indemnités de Mme la Maire et des élus.

Je voudrais vous dire que l'indemnité du maire de Chevilly-Larue est bien en dessous de toutes les indemnités des maires des villes alentour, et lorsque je soumetts au vote une délibération qui prévoit de rémunérer la totalité des élus, vous avez bien compris que cela se faisait en minorant la part des maires adjoints, des conseillers délégués et du maire.

Cela signifie, quand vous multipliez 80 € par la totalité des conseillers qui ne sont pas investis de délégation, que cela représente en réalité une diminution de l'indemnité pour le maire, pour les maires adjoints et pour les conseillers délégués. Cette diminution va être beaucoup plus forte que les 15 % qui ne constituent pas une augmentation de l'indemnité des élus, mais simplement un rattrapage, en quelque sorte, de l'effort fait sur la question précédente.

Nous aurions pu ne pas le faire sur la délibération précédente, rien ne nous y obligeait, je l'ai dit, je l'assume, nous l'avons fait par choix, par conviction et au nom notamment de cet article premier de la charte de l' élu local.

Je pense que les Chevillais ont exprimé le fait qu'ils n'en peuvent plus de ces polémiques démagogiques permanentes, qui essaient de fabriquer des scandales à répétition sur des sujets qui n'en sont pas.

Je voudrais souligner un point : cela fait deux mois en tant que maire, à la fois maire sortante et pas encore totalement investie de la fonction de maire, que je suis au front 24 heures sur 24, en première ligne, à gérer les affaires locales appuyées des anciens adjoints et des futurs adjoints, qui eux, - ceux qui n'étaient pas maires adjoints - ne perçoivent pas d'indemnités. À aucun moment, aucun de mes camarades, ici présents, ne s'est plaint d'une quelconque façon de ne pas toucher un quelconque subside dans le cadre de son activité. À aucun moment, même quand je les ai appelés, parfois le soir, parfois tard, parfois les jours fériés, les week-ends, à aucun moment ils ne m'ont dit : « Je ne suis pas rémunéré ou indemnisé dans le cadre de mes fonctions ».

Nous sommes tout simplement motivés par ce que nous faisons, nous croyons à l'intérêt général et à l'intérêt des Chevillais.

Le montant est réellement ridicule par rapport à l'investissement que la fonction de maire représente. Vos discours sur les indemnités des élus sont écœurants pour les personnes qui se donnent à fond dans leur mission. Lorsque nous exerçons les responsabilités de maire, nous avons une responsabilité pénale qui peut être engagée en permanence, nous sommes chef du personnel de plusieurs centaines d'agents communaux, nous sommes en permanence sur le devant de la scène à devoir exercer ces responsabilités, pour recevoir 2 000 € brut par mois d'indemnité, Monsieur Ladjici. Je le sais, vous allez me dire : « Oui, mais il y a par ailleurs une indemnité par ci et par là », m'accusant de ne pas publier mes revenus.

Je n'ai pas accepté, pendant votre campagne électorale, de céder à cet appel spécieux qui vous a conduit à vouloir que les élus publient leurs indemnités, mais je vais vous dire maintenant que cet enjeu est derrière nous et je pense que c'est scandaleux.

Personnellement, j'ai perdu de l'argent en devenant maire, Monsieur Ladjici. Je sais ce que je gagne très précisément aujourd'hui, mais je suis absolument incapable de vous dire combien je gagnerai dans la prochaine mandature, je vais peut-être perdre encore de l'argent, mais tant que j'arrive à payer mes charges, je m'en fiche complètement, car ce n'est pas le sujet.

Je gagne 3 500 € net par mois tout cumulé, tout confondu pour être maire 24 heures sur 24, 7 jours

sur 7, 365 jours par an, je prends néanmoins des vacances, je vous le concède. Cette polémique permanente, qui tente de rabaisser l'investissement gratuit de vos élus locaux, devient vraiment insupportable.

Je peux vous dire la fierté qui est la mienne d'exercer ma mission mais je considère que les élus dans notre pays ne sont pas assez indemnisés. Cette mission nécessite beaucoup d'engagement, d'investissement personnel et rémunérer 3 500 € nets par mois, le maire d'une commune de 20 000 habitants qui connaît autant de responsabilité, n'est pas digne de notre République et nous observons combien la commune a été la clef de voûte de la République ces derniers temps.

Chacun se fera sa propre opinion et je vous propose donc de passer au vote.

M. LADJICI. - Je souhaite prendre la parole.

Mme la MAIRE. - Non, Monsieur Ladjici, vous avez eu la possibilité d'exprimer votre opinion. Nous n'allons pas en permanence faire un ping-pong. J'ai conclu les débats. Je vous remercie donc de passer aux voix.

M. LADJICI. - Je souhaite prendre la parole.

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix.

M. LADJICI. - C'est un déni de démocratie.

Mme la MAIRE. - Monsieur Ladjici, vous avez eu la possibilité d'exprimer votre point de vue.

M. LADJICI. - Je souhaite apporter des précisions, Madame la Maire. Le minimum est de me permettre de les apporter, s'il vous plaît.

Mme la MAIRE. - Vous avez deux minutes.

M. LADJICI. - Merci Madame la Maire. J'ai parfaitement digéré les élections municipales. J'ai déjà passé 6 ans dans l'opposition, c'était une fierté et un honneur et je n'ai jamais été indemnisé pour mon travail, preuve que je ne fais pas cela pour cela.

S'agissant du procès que vous nous faites concernant les indemnités des élus, je souhaite tout simplement que cela fasse l'objet de plus de transparence. Vous me dites que vous gagnez 3 500 €, je ne mets pas en doute ce que vous dites, j'espère que c'est le cas, je ne vais pas vérifier votre fiche de paye.

En prenant le cumul de tout ce que perçoit le maire comme indemnités, celle de maire de la Ville, vice-présidente du T 12, conseillère métropolitaine, présidente du syndicat intercommunal de la géothermie, vous êtes au syndicat de gestion, elles ne sont pas négligeables.

La somme de ces indemnités ne correspond pas à 3 500 €. Pour que ce sujet soit définitivement clos, je vous propose, Madame la Maire, - et je vous assure que vous ne m'entendrez plus en parler - de publier le cumul de ce que perçoit chaque conseiller, afin que nous soyons rassurés et vous verrez que la transparence empêche la polémique.

Mme la MAIRE. - Monsieur Ladjici, la parole du maire en Conseil municipal équivaut, voire est plus forte que n'importe quelle publication, c'est une parole officielle.

M. LADJICI. - Vous n'êtes pas mué par les intérêts politiques qui sont les miens, il est normal que dans votre communication, vous ayez l'objectif de conserver votre mandature. Je ne vous le reproche pas.

Pour terminer sur cette question, si nous voulons clore définitivement ce sujet, publiez, comme le prévoit la charte Anticor, le cumul de vos indemnités sur le site Internet de la Ville, et je prends l'engagement, ici, devant vous mes chers collègues, que je n'aborderai plus jamais la question. Faites-moi confiance.

Mme la MAIRE. – Oui, nous en avons envie !

Mme TCHENQUELA GRYMOPREZ. - Je voudrais rajouter quelque chose, car cela fait 6 ans que vous faites des procès à Mme la Maire, systématiquement, en attaque. Aujourd'hui, le message est une fois de plus sur les indemnités de Mme la Maire et éventuellement celles des adjoints.

Je suis désolée de le dire mais certains d'entre nous vont devoir prendre du temps partiel, réduire leur activité de travail et ne pas réussir à compenser suffisamment leur paie, vis-à-vis de l'engagement de la population.

Alors, j'aimerais, qu'à un moment donné, tout ceci cesse, Monsieur Ladjici. Vous envoyez un très mauvais signal aux administrés sur les indemnités des élus de la République, en faisant le jeu d'adversaires beaucoup plus dangereux.

Mme la MAIRE. - Je dirai même davantage : cette question d'indemnités d'élus est une réponse d'équité, sur un sujet qui constitue un droit fondamental. Quand vous avez une profession qui vous permet de toucher un salaire très confortable, oui effectivement, vous n'avez pas besoin de toucher d'indemnité d'élu, pour pouvoir exercer une fonction électorale que vous pourrez vivre de manière honorifique.

En revanche, quand vous touchez le SMIC ou un petit revenu, ou lorsque comme moi, vous décidez de vous consacrer à temps plein à votre fonction électorale, il vous faut reconstituer le salaire que, par ailleurs vous avez perdu, pour vivre dignement. Je pense que les élus qui donnent beaucoup d'eux-mêmes ont droit à la dignité.

Je mets aux voix cette délibération.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 2 ABSTENTIONS (MME CANELAS-DREZET, M. LALMAS) ET 4 CONTRE (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).**

FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES EN VUE DE L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS LORS DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

Mme la MAIRE. - Je vais vous lire quelques extraits du Code général des collectivités territoriales.

Article L.1411-5 : « *La commission est composée [...] par le président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; [...] Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires* ».

Article D. 1411-5 : « *L'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes* ».

Pour respecter ce formalisme, il y a lieu de fixer, dans une première délibération, les modalités de dépôt des listes, puis de délibérer distinctement pour procéder à l'élection des membres de ces deux commissions, la jurisprudence ayant admis la possibilité pour le Conseil municipal de procéder successivement lors de la même séance à ces deux formalités.

Il s'agit d'un scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Pour mémoire, je vous rappelle qu'une liste comprend soit les noms des cinq candidats titulaires et des cinq candidats suppléants afin de pourvoir le nombre total de sièges, soit moins de noms qu'il n'y a de siège à pourvoir.

Les votes à la proportionnelle conduiront à faire désigner quatre représentants titulaires pour la majorité et un représentant titulaire pour l'opposition et autant de suppléants.

Il est possible de ne présenter qu'une seule liste satisfaisant à l'obligation de représentation

proportionnelle.

Dans le respect et l'esprit de la loi, considérant que la loi a prévu que l'opposition municipale - parce que c'est important et précieux sur un sujet comme celui-là - soit représentée au sein de ces deux instances, je vous propose que nous menions une liste commune, afin que puissent siéger des élus de la majorité et des élus de l'opposition.

Je crois que les élus de l'opposition ont accepté cette proposition.

Pour chaque commission, le dépôt des listes doit être effectué - auprès de moi - dès à présent.

ÉLECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Mme la MAIRE. - La liste est la suivante :

Sont proposés comme titulaires : Nora Lamraoui-Boudon, Nathalie Tchenquela-Grymonprez, Philippe Komorowski, Alain Petrissans, Geneviève Gliozzo, et sont proposés comme suppléants : Michel Jolivet, Hadi Issahnane, Laurant Taupin, Armelle Dapra, Susan Canelas-Drezet.

Je mets aux voix.

➤ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER A LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS LORS DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

Mme la MAIRE. - Je vous propose de désigner les membres de la CDSP de la même manière et je vous propose que ce soit la même liste.

Sont proposés comme titulaires : Nora Lamraoui-Boudon, Nathalie Tchenquela-Grymonprez, Philippe Komorowski, Alain Petrissans, Geneviève Gliozzo, et sont proposés comme suppléants : Michel Jolivet, Hadi Issahnane, Laurant Taupin, Armelle Dapra, Susan Canelas-Drezet.

Il s'agit de la commission d'ouverture des plis lors des délégations de service public.

Pas de question ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Je vous précise que le Conseil municipal pouvait décider à l'unanimité de procéder par bulletin secret, mais dans la mesure où chacun avait accepté de présenter une liste commune, cette question ne posait pas de difficulté.

COMPOSITION DU JURY POUR LE MARCHE DE CONCEPTION-REALISATION D'UN EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE ET SPORTIF

Mme la MAIRE. - Dans le cadre du projet de nouvel équipement - la nouvelle école et son gymnase - au sein de l'éco quartier Anatole France, nous avons retenu, lors de la précédente mandature, une procédure de conception-réalisation pour mener à bien ce projet.

Le Conseil municipal par délibération du 14 novembre 2019 a approuvé la composition du jury

chargé d'examiner les candidatures et les offres. Ce jury était composé des cinq membres de la commission d'appel d'offres titulaires et suppléants, ainsi que de quatre personnalités qualifiées dans des domaines sur lesquels porte la procédure de conception-réalisation : architecture, environnement et éducation, ces dernières bénéficiant d'une indemnisation forfaitaire, dès lors que leur mission ne présente aucun lien avec la commune.

À la suite du renouvellement du Conseil municipal, il est nécessaire de délibérer de nouveau s'agissant de la composition du jury, celle-ci devant être renouvelée à l'identique, nous ne disposons donc d'aucune latitude pour en changer les membres, si ce n'est les membres de la commission d'appel d'offres car le périmètre de notre Conseil municipal a évolué.

Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 6 ABSTENTIONS (MME CANELAS-DREZET, M. LALMAS, M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).

Mme la MAIRE. - Nous arrivons au terme de cette séance du Conseil municipal.

Je vous rappelle que vous serez convoqués à la prochaine séance du Conseil, qui se tiendra mardi 16 juin, pour arrêter nos commissions et désigner nos représentants dans les divers organismes, syndicats intercommunaux et associations.

Avant de nous séparer, les membres du bureau de l'élection - c'est-à-dire Paule Aboudaram, Safia Rizoug, Beverly Zehia et Laurent Taupin, ainsi que moi-même - doivent signer le procès-verbal de la séance et divers autres documents se trouvant sur la table derrière moi, auprès de l'administration.

Par ailleurs, avant de partir, chaque membre du Conseil municipal doit signer la feuille de présence. Je vous invite donc à patienter à vos places, Evelyne Boillet passera recueillir vos émargements.

Enfin, je porte à votre connaissance le fait que nos photographes, Jenny Romeiro Dias et Philippe Stisi vont vous appeler, un par un, afin de réaliser les photographies officielles. Vous aurez le droit d'enlever le masque.

Je ne vous propose pas de photo de groupe, dans la mesure où cela ne respecterait pas les règles de distanciation.

Ces photos seront apposées sur l'ensemble des documents officiels de la mairie.

Je remercie l'ensemble des personnes ayant participé à la préparation de cette séance, je remercie également ceux qui, en régie et derrière les caméras, ont assuré la retransmission en direct sur les réseaux sociaux, qui pourra par ailleurs être consultée en différé.

Je remercie tous ceux qui ont eu le courage de rester jusqu'au bout de cette séance derrière leur écran et ainsi que l'ensemble des membres du Conseil municipal, pour la séance d'installation, qui deux mois après les élections municipales est enfin effective.

Bravo à vous.

(Applaudissements.)

(La séance est levée à 21 h 35.)